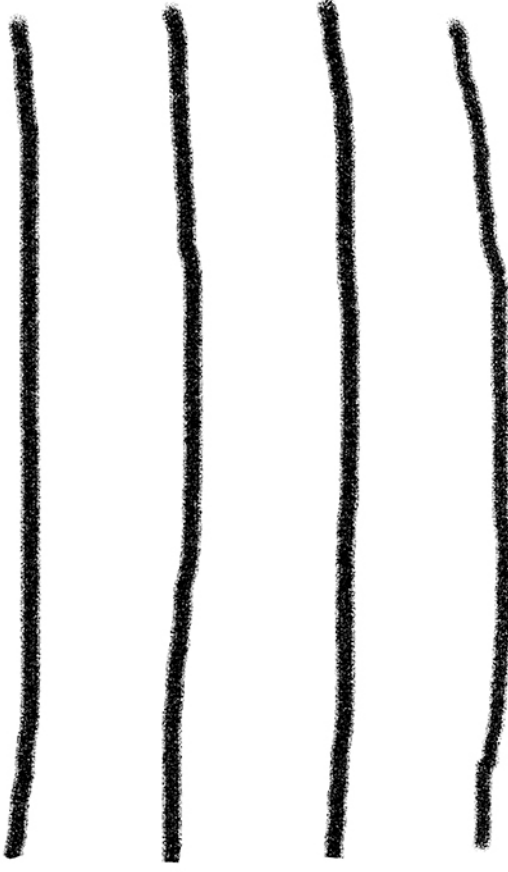
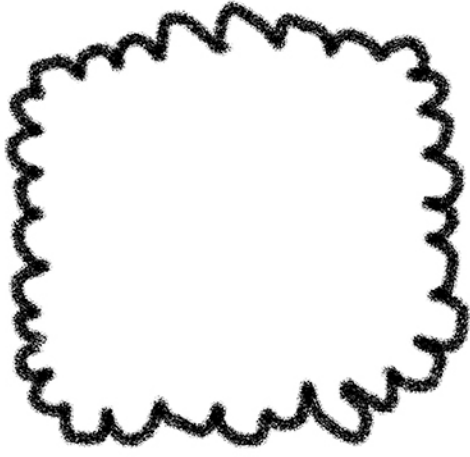


LORS D'UNE PRIDE, PEUT-ON ME PHOTOGRAPHER OU DIFFUSER UNE
IMAGE DE MOI RÉVÉLANT MON ORIENTATION SEXUELLE OU MA
TRANSIDENTITÉ ?

SANS MON CONSENTEMENT, PRENDRE OU
DIFFUSER UNE PHOTOGRAPHIE DE MOI EST UNE
ATTEINTE À MA PERSONNALITÉ. SI APRÈS LA
PRIDE ON DIFFUSE UNE IMAGE
M'INDIVIDUALISANT EN TRAIN DE DONNER LA
MAIN OU D'EMBRASSER UNE PERSONNE DE MÊME
SEXÉ SANS MON CONSENTEMENT, ALORS IL Y A
ATTEINTE À MA PERSONNALITÉ. EN REVANCHE,
MA VIE PRIVÉE N'EST PAS ATTEINTE SI JE SUIS
UNE PERSONNE PARMIS DES CENTAINES SUR UNE
PHOTOGRAPHIE DE MANIFESTATION.





LAW CLINIC
UNIGE